

La recherche terminologique au sein du module canadien

1. Composantes socio-linguistiques et recherche terminologique

A

fin de bien situer l'activité terminologique au sein du module canadien, il

importe d'abord de connaître certaines données politiques et linguistiques sur le Canada.

Second pays en importance dans le monde pour son étendue, le Canada compte à peine plus de 25 millions d'habitants. La fédération canadienne comprend dix provinces et deux territoires. Toutes ces entités sont majoritairement anglophones, sauf la province de Québec où les francophones constituent 85% de la population. Le Canada est un pays officiellement bilingue, état de fait reconnu par une loi votée en 1969 et révisée en 1988. Cette législation oblige l'administration fédérale à offrir tous ses services dans les deux langues officielles, d'un bout à l'autre du pays. Ceci vaut également pour les organismes et sociétés d'État qui dépendent du parlement canadien. Les provinces, qui ont toutes une assemblée élue, jouissent d'une autonomie assez importante. Elles sont responsables de grands secteurs tels l'éducation, la santé, la culture, l'environnement, le développement

économique, etc. Les services offerts à la population par les administrations provinciales le sont principalement dans la langue de la majorité. Seuls l'Ontario, le Nouveau-Brunswick et le Manitoba pour la minorité francophone et le Québec pour la minorité anglophone fournissent, à des degrés divers, certains services dans les deux langues officielles du pays.

1.1. Le Bureau de la traduction

La création du Bureau de la traduction au sein de l'administration fédérale en 1934 marque un tournant important dans la promotion du français et de l'anglais au Canada. Rattaché au Secrétariat d'État, le Bureau de la traduction fournit les services de traduction et d'interprétation à la Chambre des communes, au Sénat, aux divers comités, à l'ensemble des ministères et aux organismes qui en dépendent. La mise sur pied d'un service de terminologie remonte au début des années 50. Le premier bulletin de terminologie a été produit en 1954. Le dernier, portant le numéro 194, est sorti tout récemment. Si l'on ajoute à cela les cahiers et les lexiques publiés par dizaines, nous arrivons à près de 300 ouvrages produits par le service de terminologie du Bureau de la traduction. Sans oublier l'*Actualité terminologique* qui en est à sa 23e année de parution. De même, la

banque de données *Termium*, implantée au Secrétariat d'État en janvier 1977, vient donner au service de terminologie un nouvel outil de diffusion et un rayonnement international. Au total, le Bureau de la traduction, c'est 1 400 personnes dont près d'un millier de traducteurs, interprètes et terminologues.

Le mandat confié par le gouvernement à la composante terminologie du Bureau de la traduction en 1974 est, et je cite: «de vérifier et de normaliser la terminologie anglaise et française dans la fonction publique fédérale et chez les corps publics qui relèvent du Parlement du Canada.» Un peu plus tôt la même année, le Conseil du Trésor avait fixé l'objectif suivant à la Direction de la terminologie du Bureau de la traduction: «Organiser et encourager, en collaboration avec les institutions spécialisées au Canada et à l'étranger, les travaux de terminologie et établir une banque de termes et équivalents en prévision des besoins du Parlement, du gouvernement et des corps publics qui en dépendent, pour accroître l'efficacité de la traduction dans tous les domaines, notamment les sciences et la technologie.» Cet objectif et le mandat qui nous a été confié en 1974 sont toujours valables. Confirmant le caractère bilingue du Canada, la nouvelle loi sur les langues officielles, adoptée par le parlement canadien en 1988, est cependant venue accroître le rôle de coordonnateur que joue le

Canada

Secrétariat d'État en ce qui concerne la promotion des langues officielles chez les Canadiens. Le Bureau de la traduction est ainsi devenu un outil dont se sert le gouvernement pour promouvoir l'usage du français et de l'anglais au pays. La Direction de la terminologie et des services linguistiques a un rôle important à jouer dans l'application de cette politique. Avec des moyens tels que la banque *Termium*, ses nombreuses publications et ses services de consultation téléphonique, la DTSL (Direction de la terminologie et des services linguistiques) contribue à la diffusion des langues officielles dans les domaines techniques et scientifiques. Au même titre que toute entité rattachée au Parlement canadien, la DTSL doit aussi refléter la réalité canadienne dans les échanges qu'elle a avec d'autres pays. C'est ce qu'elle s'emploie à faire dans sa participation aux activités d'organismes internationaux comme le Rint, l'Iso, l'Otan et Infoterm.

1.2. Les grandes activités de la DTSL

À la lumière des textes cités plus haut, il n'y a pas lieu de s'étonner que la plupart de nos travaux en terminologie s'adressent à des traducteurs, principalement aux traducteurs du Secrétariat d'État et aux traducteurs canadiens en général. De nombreuses recherches terminologiques nous sont commandées par les chefs de service du Bureau de traduction. Plusieurs de ces recherches débouchent sur la publication d'un vocabulaire ou d'un **lexique**. Ces publications, préparées la plupart du temps à partir de l'anglais par nos terminologues, sont généralement vendues par le Ministère des Approvisionnement et services. Le nombre de professionnels de la terminologie oeuvrant à la Direction de la terminologie et des services linguistiques se chiffre à une

soixantaine et comprend les chercheurs, les chefs d'équipe et les chefs de service.

En plus de produire de nombreuses publications, la DTSL, que dirige M. Malcolm Williams, met à la disposition des traducteurs, rédacteurs, réviseurs de textes, chercheurs, fonctionnaires et grand public, différents services de consultations téléphoniques: services pour les problèmes de terminologie, d'appellation, de grammaire et de rédaction. Ces services consomment plus de 25 années-personnes. Pas moins de 125 000 demandes ont été traitées au cours du dernier exercice financier. De plus, les traducteurs du Bureau transmettent à la DTSL de nombreuses listes de termes pour lesquels il faut trouver un équivalent français ou anglais. Des études de cas isolés, souvent difficiles, sont aussi confiées aux terminologues.

La troisième grande activité de la DTSL consiste en la mise à jour de la banque de données linguistiques *Termium*. Près de 100 000 ajouts et modifications ont été faites au cours de l'an dernier. Ces mises à jour se font dans une foule de domaines et nécessitent un temps considérable, tant pour la préparation des données que pour leur mise en mémoire. D'importants travaux de dépouillement sont donc nécessaires pour renouveler le contenu de *Termium*. Les traducteurs, ceux à l'emploi du Secrétariat d'État principalement, font un grand usage du dictionnaire électronique.

1.3. Efforts concertés

Comme nous venons de le voir, l'orientation de la recherche terminologique au Secrétariat d'État est fortement axée sur les besoins précis d'une clientèle bien ciblée. Notre mandat de vérification et de normalisation de la terminologie anglaise et française dans la fonction publique fédérale s'accomplit d'une

manière discrète par l'intermédiaire de la diffusion massive de nos travaux. Si, au sein du module canadien du Rint, le Secrétariat d'État est de loin le plus important producteur de travaux terminologiques, il ne faut cependant pas sous-estimer l'apport des autres centres de recherche. Ainsi, les administrations des provinces du Nouveau-Brunswick et de l'Ontario conduisent des activités terminologiques qui répondent à des besoins spécifiques reliés, principalement, à l'enseignement et au droit. Dans ces mêmes provinces, quelques universités, certains laboratoires de recherche, quelques associations et plusieurs grandes entreprises effectuent des travaux terminologiques. De plus, le Secrétariat d'État n'hésite pas à s'associer à des partenaires tels Air Canada, le Conseil de recherches médicales, le Barreau canadien, la Commission géologique du Canada, l'Association des comptables agréés et Radio-Canada. Il y a donc concertation des différents intervenants en matière de production terminologique au sein du module canadien. Tous ces efforts tendent à promouvoir l'emploi équitable des deux langues officielles du Canada au sein de la société canadienne.

1.4. Façon de faire originale

La Direction de la terminologie et des services linguistiques a participé aux grands colloques nationaux et internationaux qui se sont tenus pour étudier et définir les fondements de la recherche terminologique. La DTSL participe depuis des années aux travaux que mène l'Iso en ce domaine. Nous collaborons aux activités d'Infoterm. Nous échangeons de plus en plus avec l'Office de la langue française du Québec et nos partenaires européens. Nous avons des contacts avec les

Africains et les Américains. Cependant, notre approche méthodologique est aussi tributaire de plusieurs facteurs internes: besoins ponctuels importants, demande soutenue de vocabulaires et de lexiques dans une foule de domaines, nécessité de travailler dans deux langues, obligation de mettre à jour une grande banque de données linguistiques informatisée. Ces particularités confèrent à la DTSL sa raison d'être et son originalité.

2. Recherche terminologique: les grandes étapes méthodologiques à la DTSL

2.1. Paramètres intrinsèques

2.1.1. Choix du sujet

Comme nous l'avons souligné dans la première partie de ce texte, le choix du sujet de recherche est très souvent dicté par les besoins exprimés par nos principaux clients, les traducteurs du Secrétariat d'État, c'est-à-dire la Direction générale des opérations de traduction (DGOT), qui représente 90% de l'effectif du Bureau de la traduction. Chaque année, la DGOT s'adonne à un exercice de planification de ses besoins en terminologie. La liste des demandes est souvent très longue. Il faut donc négocier un plan de travail qui tienne compte de l'effectif et des ressources disponibles à la Direction de la terminologie et des services linguistiques. Pour l'exercice en cours, pas moins d'une quarantaine de travaux sont entrepris pour le compte des traducteurs du Bureau. Comme le Secrétariat d'État dispense les services de traduction dans tous les ministères, agences et offices

fédéraux, soit dans plus d'une centaine de points de service, il va sans dire que les demandes qui nous parviennent touchent à un grand nombre de domaines. D'où la nécessité pour nous de pouvoir compter sur un personnel nombreux et qualifié.

Des travaux de recherche et de dépouillement sont aussi entrepris pour étoffer certains domaines lacunaires de *Termium*. Aussi certains engagements nationaux, en droit et en médecine par exemple, et internationaux, en informatique et en technologie militaire pour ne citer que ces exemples, nous obligent à affecter plusieurs terminologues à des travaux quasi permanents. Il s'agit très souvent de travaux faits en comité où siègent des experts des domaines étudiés. Enfin, il existe quelques projets internes mis de l'avant par des terminologues particulièrement compétents dans des domaines de pointe et souvent très d'actualité.

2.1.2. Délimitation du champ de travail

Ce paramètre dépend de plusieurs facteurs tels les spécifications données par le client, le délai accordé pour effectuer le travail, le nombre d'ouvrages disponibles pour faire la recherche, la consultation possible d'un ou de plusieurs spécialistes et l'expérience et les connaissances du terminologue. L'établissement d'un arbre du domaine n'est pas toujours nécessaire, surtout si la nomenclature de la langue de départ est fournie par le client ou si le terminologue travaille dans le domaine depuis des années. Il faut dire que les terminologues du Secrétariat d'État se sont spécialisés au fil des ans, chacun étant responsable d'un ou de plusieurs domaines de recherche.

2.1.3. Choix du corpus

Le corpus documentaire est établi par le terminologue en collaboration avec son chef d'équipe et le bibliothécaire du service. Il y a interrogation des bases de données informatisées tant en français qu'en anglais, consultation de différents fichiers et répertoires manuels, d'ouvrages encyclopédiques et de certains périodiques récents et très spécialisés. Sont d'abord retenues les versions originales des ouvrages les plus récents, certains ouvrages de vulgarisation et certaines traductions particulièrement bien faites. Sont aussi consultés des documents émanant de l'Administration. Au besoin, le terminologue fera appel à un ou plusieurs spécialistes pour compléter la liste des monographies et des périodiques à dépouiller et obtenir, peut-être, certains documents inédits. Le prêt entre bibliothèques nous permet d'avoir accès à des ressources documentaires considérables.

2.1.4. Établissement de la nomenclature

La nomenclature est établie à partir des travaux de dépouillement effectués par le terminologue. Celui-ci fera également sortir de *Termium*, en tout ou en partie, le vocabulaire du domaine qui s'y trouve. Les travaux peuvent être menés parallèlement dans les deux langues officielles ou dans une langue d'abord et dans l'autre par la suite. Selon l'ampleur et la finalité du travail, le terminologue soumettra sa nomenclature à un ou plusieurs spécialistes. C'est toujours le cas lorsque la recherche entreprise débouche sur une publication. Les commentaires des spécialistes seront analysés, discutés et intégrés, le cas échéant, à la nomenclature.

2.1.5. Nature et collecte des données

Les données sont présentées en anglais et en français, avec ou sans définition selon la nature du travail. Les définitions sont parfois accompagnées ou remplacées par des contextes, des exemples d'utilisation, des notes ou des observations. Le ou les domaines couverts par les travaux sont mentionnés dans les pages liminaires de l'ouvrage. Ce renseignement n'est pas repris à chacune des entrées. Il va sans dire que les synonymes, variantes orthographiques, marques d'usage et autres données du genre accompagnent toujours le terme principal, le cas échéant. En plus du dépouillement et de l'apport de *Termium* et des spécialistes, la collecte des données peut se faire directement dans certains services de traduction de l'Administration. C'est le cas, par exemple, lorsqu'il faut produire un lexique ou un vocabulaire destiné à l'usage interne d'un ministère.

2.1.6. Traitement des données

Une fois que la nomenclature bilingue a été définitivement établie par le terminologue, celui-ci remet son travail au service du traitement des données qui se charge d'en produire une version finale au moyen d'appareils de traitement de texte. Le document est ensuite envoyé à la photocomposition et à l'impression. La DTSL entend se doter très bientôt d'un système d'édition, ce qui permettra de faire des économies de temps et d'argent.

2.1.7. Diffusion des résultats

La diffusion des résultats de la recherche terminologique se fait par divers moyens. D'abord, par les publications vendues par le Ministère des Approvisionnements et services (collections *Bulletins de terminologie*

et *Lexiques*). Plus de 30 000 exemplaires ont été écoulés l'an dernier. La diffusion se fait aussi par la banque de données linguistiques *Termium* qui dessert quelque 3000 usagers grâce à un vaste réseau de terminaux ainsi qu'à un nombre croissant de disques optiques compact. *Termium* est présent au Canada, aux États-unis et en Europe. Enfin, nos services de consultations téléphoniques jouent un rôle important dans la diffusion des résultats de la recherche terminologique faite au Secrétariat d'État.

2.2. Paramètres intrinsèques

2.2.1. Composition des équipes de recherche

En règle générale, l'équipe de recherche comprend un terminologue responsable des travaux, supervisé par un chef d'équipe. Les deux s'entendent sur les grandes étapes qui seront franchies, sur l'ampleur de la recherche et sur un échéancier précis. En cours de route, un ou plusieurs spécialistes seront consultés sur des points tels que l'établissement d'un arbre du domaine, l'exhaustivité du corpus documentaire et l'exactitude de la nomenclature. Il arrive assez fréquemment que le terminologue se fasse aider par un aide-terminologue ou par un stagiaire qui se trouve à prendre en charge certaines activités comme l'épuration et la vérification de données, le dépouillement, la consignment, etc. Lorsque le terminologue prépare un lexique ou un vocabulaire destiné spécialement à un ministère, il aura souvent à travailler avec un ou plusieurs traducteurs affectés à ce ministère. Dans le cas des travaux en comité, le terminologue est amené à travailler avec plusieurs experts du même domaine ainsi qu'avec des traducteurs spécialisés.

2.2.2. Profil des chercheurs

Le terminologue type du Secrétariat d'État a en moyenne 40 ans. Ce peut être aussi bien un homme qu'une femme. Il possède un diplôme universitaire en sciences humaines, principalement en traduction. Il a près d'une douzaine d'années d'expérience en recherche terminologique. Il est francophone huit fois sur dix et peut travailler aisément dans les deux langues officielles du pays.

2.2.3. Participation du milieu scientifique et technique

C'est le terminologue et son chef d'équipe qui décideront de faire intervenir ou non des spécialistes des milieux scientifiques ou techniques. Cela pourra se faire au moment de la constitution du corpus documentaire et de l'élaboration de l'arbre du domaine le cas échéant. Il pourra aussi y avoir consultation au moment où la nomenclature sera quasi définitive. Sauf pour les travaux en comité, les spécialistes sont mis à contribution de façon très ponctuelle et toujours à titre gracieux. Nous faisons appel aux spécialistes qui travaillent dans l'Administration, au sein des sociétés d'État et des universités et dans l'entreprise privée. Il n'est pas toujours facile d'obtenir la collaboration de ces personnes qui, en général, sont fort occupées.

2.2.4. Clientèle visée

Dans un pays bilingue comme le Canada, la clientèle visée est plutôt vaste: traducteurs de la fonction publique et du secteur privé, rédacteurs, réviseurs de textes, fonctionnaires, journalistes, chercheurs, étudiants, enseignants, infirmières et le grand public pour certaines terminologies de base. Les chiffres cités un peu plus haut sont

éloquentes: les travaux de terminologie se vendent bien au Canada.

2.2.5. Temps alloué en moyenne pour une recherche

Le temps consacré à la recherche varie selon les types de travaux. Une consultation téléphonique dure en moyenne cinq minutes. Une recherche ponctuelle un peu difficile prend environ 50 minutes. La préparation d'un lexique (300 notions) nécessite à peu près trois mois de travail. Celle d'un vocabulaire de 500 notions peut demander de neuf à douze mois selon le domaine étudié.

2.2.6. Utilisation d'équipement informatique

Les terminologues ont à leur disposition des terminaux avec imprimante et des micro-ordinateurs avec imprimante. Ils ont accès à des bases de données documentaires informatisées, au courrier

électronique et à la télécopie. Ils ont accès aux dictionnaires informatisés *Termium* et *BTQ*.

Voilà donc tracé à grands traits un portrait assez fidèle de la situation qui prévaut au sein du module canadien du Rint. La Direction de la terminologie et des services linguistiques fait partie d'une grande organisation qui s'appelle le Bureau de la traduction dont le mandat est de rayonner non seulement au Canada mais aussi à l'étranger. Le module canadien du Réseau international de néologie et de terminologie apporte sa modeste contribution dans l'atteinte de cet objectif. Si la DTSL est heureuse de partager son expérience au sein du Rint, elle apprécie encore plus de pouvoir bénéficier de la richesse de l'apport de ses partenaires. C'est essentiellement sur ce principe d'enrichissement mutuel que repose la participation du module canadien aux travaux du Rint.

*Pierre Goulet,
Coordonnateur du module canadien,
Secrétariat d'État du Canada.*